

## Via-ID, accélérateur d'entreprises de Mobivia Groupe, rentre au capital de Wayz-Up, le plus grand réseau de covoiturage domicile-travail d'Ile-de-France

- Après l'entrée au capital de Drivy, leader européen de la location de voitures entre particuliers, en avril 2015, Via-ID - l'accélérateur d'entreprises de Mobivia Groupe dédié à l'éco-mobilité -, poursuit ses investissements et renforce ses positions dans la mobilité partagée.
- Par ce partenariat, Wayz-Up, spécialiste du covoiturage sur les trajets domicile-travail pour les entreprises, affiche ses ambitions dans un marché à fort potentiel.

Lancée en 2014 par Julien Honnart et Cyrille Courtière, Wayz-Up est une solution de covoiturage spécialisée sur les trajets domicile-travail pour les entreprises. Grâce à une application mobile prenant en compte les contraintes spécifiques des salariés, Wayz-Up leur permet de trouver leurs covoitureurs sans changer leurs habitudes de trajet, de s'organiser en cas d'horaires variables et de partager leurs frais équitablement.

Gratuit pour les salariés, Wayz-Up permet à ses clients entreprises de renforcer leur attractivité RH, le bien-être au travail de leurs collaborateurs et de concrétiser leur Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE).

Historiquement installée sur le bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) avec le Technocentre de Renault, la start-up s'est rapidement développée en Ile-de-France en séduisant en quelques mois une vingtaine de sièges de grandes entreprises telles que Crédit Agricole, Carrefour, Vinci ou encore Danone. Avec ses partenaires, des réseaux de covoiturage particulièrement denses ont été créés, représentant une véritable alternative à la voiture individuelle et aux transports en commun. Les 10.000 trajets proposés par jour en région parisienne en font aujourd'hui le plus grand réseau de covoiturage d'Ile-de-France.



### Wayz-Up en quelques chiffres :

- 30 000 inscrits sur toute la France
- 10 000 trajets proposés par jour en Ile-de-France
- Dans les entreprises partenaires, 8 inscrits sur 10 trouvent des covoitureurs sur leur trajet et à leurs horaires.

Pour Julien Honnart, co-fondateur et CEO de Wayz-Up, *"l'entrée à notre capital de Via-ID va nous permettre d'étendre notre réseau sur l'ensemble du territoire national et de faire bénéficier à toujours plus d'entreprises de notre expertise. Nous sommes particulièrement heureux d'être accompagné dans cette accélération par Mobivia Groupe, qui a, depuis longtemps, pris la mesure des changements à venir dans le secteur des mobilités. Notre ambition est de faire connaître au covoiturage domicile-travail le même succès que le covoiturage occasionnel sur les longues distances et de changer le quotidien de millions de salariés pour qui les transports sont synonymes de coûts et de stress."*

Avec ce partenariat, Via-ID poursuit ses investissements - notamment marqués cette année par l'entrée au capital de Drivy - et renforce l'un de ses trois territoires stratégiques qu'est la mobilité partagée (aux côtés de la mobilité urbaine et la voiture connectée). Avec l'évolution des usages, mais aussi dans un contexte écologique et réglementaire qui se durcit (*voir encadré Loi de transition Energétique : les points clés qui vont encourager le covoiturage<sup>i</sup>*), le covoiturage domicile-travail présente un fort potentiel de développement avec 17 millions d'actifs concernés en France et déjà 5 millions se déclarant prêts à passer au covoiturage<sup>ii</sup>.

Pour Yann Marteil, Directeur Général de Via-ID et membre du comité exécutif de Mobivia Groupe, *“par l'approche BtoB de Wayz-Up mais aussi par l'accompagnement qu'elle propose aux entreprises pour développer les usages auprès de leurs salariés, nous sommes confiants dans la capacité de la start-up Wayz-Up à prendre rapidement le leadership d'un marché prometteur en France et à l'international. Pour ce faire, Via-ID mettra à son service ses compétences métiers et favorisera les synergies avec le Groupe et ses enseignes”*.

\*

\* \*

### **A propos de Mobivia Groupe / Via-ID**

Groupe international présent dans 16 pays, [Mobivia Groupe](#) est le leader européen de l'entretien et de l'équipement de véhicules multimarques (avec Norauto, Midas, Carter-Cash, Auto 5, Synchro Diffusion et Bythjul.com), au service de plus de 20 millions d'automobilistes.

Depuis plus de 40 ans, le groupe s'engage pour proposer à ses clients des solutions toujours plus adaptées à leurs besoins de mobilité : mieux se déplacer, de manière plus accessible, plus propre, plus sûre et plus économique. C'est en ce sens que le Groupe a créé en 2010 [Via-ID](#), incubateur d'entreprises dédiées à l'éco-mobilité : de la mobilité urbaine, à la mobilité partagée en passant par la voiture connectée. Aujourd'hui, Mobivia Groupe réunit plus de 10 600 collaborateurs répartis dans six activités et 12 entreprises fédérées par une même mission : *making mobility easier*.

En savoir plus : [www.mobiviagroupe.com](http://www.mobiviagroupe.com)

Nous suivre sur twitter : [@Mobiviagroupe](https://twitter.com/Mobiviagroupe)

Découvrez l'analyse des tendances de mobilité sur le Hub de la Mobilité : <http://www.mobiviagroupe.com/fr/hub/>

### **A propos de Wayz-Up**

Lancé en 2014 par Julien Honnart et Cyrille Courtière, Wayz-Up est le spécialiste du covoiturage domicile-travail. Fort de ses 30.000 inscrits en France et de ses 10.000 trajets proposés par jour en région parisienne, Wayz-Up est le plus grand réseau de covoiturage domicile-travail d'Ile-de-France.

Son application mobile disponible gratuitement pour iPhone et Android permet aux salariés de trouver leurs covoitureurs sans changer leurs habitudes de trajet, de s'organiser facilement en cas d'horaires variables et de partager leurs frais équitablement.

Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, Wayz-Up s'appuie sur les entreprises des grandes zones d'activités, qui proposent le service à leurs collaborateurs. En quelques semaines se créent des réseaux très denses où en moyenne 8 salariés sur 10 trouvent des covoitureurs pertinents. Wayz-Up compte parmi ses clients Renault, Crédit Agricole, Carrefour, Vinci ou encore Danone.

Plus d'information sur Wayz-Up : <https://www.wayz-up.com/>

Suivez Wayz-Up sur Twitter <https://twitter.com/wayzup> et Facebook <https://www.facebook.com/wayzup>

---

<sup>i</sup> **Loi de Transition Energétique : les points clés qui vont encourager le co-voiturage**

Adoptée par le Parlement le 23 Juillet 2015, la loi de Transition Energétique fixe des mesures permettant d'atteindre un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (50% d'ici à 2050). Les principales mesures incitatives à la mobilité partagée :

- **Stratégie nationale pour une mobilité propre**

Le gouvernement doit définir une stratégie "pour le développement de la mobilité propre" d'ici novembre 2016, laquelle doit comprendre des objectifs de développement pour chaque type de motorisation et assurer le déploiement des infrastructures nécessaires. Elle encourage également le remplacement de la voiture individuelle par les transports en commun, le vélo, la marche ou l'autopartage et le covoiturage.

- **Facilités de circulation sur autoroute et 3 voies**

D'ici un an, le gouvernement devra remettre un rapport évaluant l'intérêt de réserver une voie sur les autoroutes et les routes nationales à trois voies aux transports en commun, aux taxis, à l'auto-partage, aux véhicules à très faibles émissions et au covoiturage.

- **Mise en place des zones à circulation restreinte et l'éco-vignette**

Les villes de plus de 100 000 habitants couvertes par un Plan de protection de l'atmosphère peuvent mettre en place des zones à circulation restreintes (ZCR) pour certaines catégories de véhicules. Pour ce faire, notamment à Paris, un dispositif d'éco-vignette sera mis en place début 2016 pour identifier les véhicules autorisés à circuler.

- **Obligation de Plans de Mobilité Entreprise**

D'ici le 1er janvier 2018, les entreprises de plus de 100 personnes (sur un même site) doivent élaborer un plan de mobilité pour "améliorer la mobilité du personnel", afin "de diminuer l'usage individuel de la voiture, d'encourager un report modal vers le vélo et la marche et vers les transports collectifs routiers et ferroviaires, et d'inciter au covoiturage et à l'autopartage".

En savoir plus : Loi de Transition Energétique : les points clés concernant l'automobile et la mobilité  
RDV sur [www.mobivigroupe.com/actualites](http://www.mobivigroupe.com/actualites)

<sup>ii</sup> 17M d'actifs ayant un emploi dans un lieu fixe et régulier et s'y rendant en voiture ou en transport en commun.  
Sources : INSEE (ENTD 2008), ADEME, Auxilia Conseil et retours clients (PDE).